

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 février 2017

Objet : RD - Approbation d'une convention avec Cristal Habitat pour la mise à disposition du foncier nécessaire à l'implantation de la voirie et des parkings provisoires pour la construction du futur centre aqualudique de Chambéry

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François	de Maryse Fabre
Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet

• assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Aubin Curtoud - Florian Maitre - Marine Nuytten Wiki - Florent Guillaume - Nathalie Racine

Bureau du 09 février 2017

délibération n° 015-17

objet **RD - Approbation d'une convention avec Cristal Habitat pour la mise à disposition du foncier nécessaire à l'implantation de la voirie et des parkings provisoires pour la construction du futur centre aqualudique de Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le projet de construction d'un nouveau centre aqualudique nécessite d'engager des travaux préparatoires pour libérer les emprises nécessaires à l'installation du projet.

La première phase de travaux programmée dès janvier 2017 consiste à neutraliser le parking situé à l'arrière de la piscine du Stade et à créer une voirie d'accès provisoire assortie de 60 places de stationnement, permettant ainsi de restituer la moitié des stationnements supprimés et d'assurer la continuité d'accès au parking situé à l'arrière de la tribune du stade.

Cette nouvelle voirie se situera sur un tènement foncier appartenant à la société d'économie mixte Cristal Habitat qui, après négociation, consent à vendre le foncier nécessaire à l'installation de cette voirie, pour une surface évaluée à environ 900 m².

Dans un premier temps, pour permettre à Chambéry métropole - Cœur des Bauges d'engager les travaux sans délai, il est convenu avec Cristal Habitat de signer une convention de mise à disposition temporaire, Chambéry métropole - Cœur des Bauges s'engageant à acquérir ultérieurement le foncier.

Cette convention prévoit la mise à disposition, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle cadastrée section CD n° 168, d'une surface de 900 m² environ, sise 235 avenue Alsace Lorraine à Chambéry.

Elle prend effet à compter du 16 janvier 2017 et arrivera à échéance le jour de l'acquisition de la parcelle par acte notarié, et au plus tard le 30 juin 2017.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la conclusion de conventions de mise à disposition de biens immeubles,

Vu la délibération n° 112-15 C du 14 octobre 2015 approuvant l'actualisation du plan piscine et du programme technique détaillé du nouvel équipement aquatique d'agglomérations – phase 1,

Vu la décision n° 233-16 du 3 novembre 2016 approuvant le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux préalables à la construction de la nouvelle piscine d'agglomération comprenant la déconstruction de la piscine, la création d'une voirie provisoire assurant la continuité d'accès aux parkings et le dévoiement des réseaux,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de mise à disposition à titre gratuit, d'une partie de la parcelle cadastrée section CD n° 168, d'une surface de 900 m² environ, sise 235 avenue Alsace Lorraine à Chambéry, jusqu'au jour de l'acquisition de la parcelle par acte notarié, ou au plus tard le 30 juin 2017,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 015-17

Objet de l'acte : RD - Approbation d'une convention avec Cristal Habitat pour la mise à disposition du foncier nécessaire à l'implantation de la voirie et des parkings provisoires pour la construction du futur centre aqualudique de Chambéry

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 1 - Baux à prendre 1 - Baux à prendre inférieurs à 12 000 euros par an

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe : Convention de mise à disposition;Plan;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19044H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19044H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017